

# **18<sup>ème</sup> Journée Régionale d'Etude et de Perfectionnement de l'ALIBODE**



**Pour une meilleure radioprotection :  
Une coopération entre manipulateurs en électroradiologie et  
infirmiers de bloc opératoire**

HAUSMANN Emilie, IBODE, CHR Metz-Thionville

# PRESENTATION DU TRAVAIL D'INTERET PROFESSIONNEL

- **Thème** : gestion des risques
- **Question de recherche** : *Dans l'idée d'optimiser la radioprotection, une coopération entre professionnels de santé, notamment entre manipulateurs en électroradiologie et infirmiers de bloc opératoire, est-elle possible ?*
- **Outil de recherche** : questionnaire

# LE PRINCIPE DE COOPERATION

- **Article 51**, issu de la loi HPST du 21 juillet 2009.
- Le terme de coopération entre professionnels de santé signifie :  
  
« *Par dérogation [...] les professionnels de santé peuvent s'engager, à leur initiative, dans une démarche de coopération ayant pour objet d'opérer entre eux des transferts d'activités ou d'actes de soins ou de réorganiser leurs modes d'intervention auprès du patient. Ils interviennent dans les limites de leurs connaissances et de leur expérience ainsi que dans le cadre des protocoles définis...* » Art L4011-1 du CSP
- **Le protocole de coopération** permet de concrétiser la démarche. C'est un processus écrit qui devra préciser notamment :
  - L'objet et la nature de la coopération
  - La formation du délégué
  - Le périmètre de la délégation
  - L'identification de tous les risques
  - Les indicateurs qui permettront de mesurer l'application du protocole
- L'ARS donne son accord, puis l'HAS valide le protocole avec ou sans réserves, ou ne le valide pas.

# METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

- **Objectifs :**

- Décrire les habitudes des IBO concernant l'utilisation de l'amplificateur de brillance
- Connaître leur opinion sur le sujet de la coopération entre professionnels de santé, notamment entre manipulateurs en électroradiologie (MER) et IBO

- **Participants :**

- 5 établissements de santé différents
- IDE et IBODE utilisant des amplificateurs de brillance
- 120 questionnaires distribués, 75 complétés (soit 62,5%)

# INTERPRETATION DES RESULTATS (1/4)

- **Les habitudes d'utilisation de l'appareil de radiologie :**
  - Rares sont les bloc opératoires disposant d'un manipulateur en électroradiologie
    - les IBO réalisent pour la plupart, l'acquisition d'images, bien que légalement ils ne soient pas autorisés à le faire
  - L'appareil est utilisé à une fréquence importante et dans pratiquement toutes les spécialités chirurgicales
    - OR** les seules formations pratiques sont dispensées par les représentants des laboratoires et par compagnonnage par équipe

# INTERPRETATION DES RESULTATS (2/4)

- **La formation :**

- Parmi les personnes questionnées, plus de la moitié mentionnent ne pas avoir de référent en radioprotection au sein du bloc, et seulement 58,67% connaissent la PCR de leur établissement
- Manque de formations à la radioprotection, et qui ne correspondent pas toujours aux demandes des agents sur le terrain
  - plus régulières, moins succinctes et non « Vite fait, sur un coin de table ! »
  - une formation quant à l'utilisation pratique des appareils, afin de pouvoir réagir rapidement face aux problèmes rencontrés au quotidien

# INTERPRETATION DES RESULTATS (3/4)

- **La coopération entre professionnels de santé (1/2) :**
  - Seulement 16,22% des IBO questionnés connaissent l'article 51, issu de la loi HPST du 21 juillet 2009, permettant la mise en place d'une coopération entre professionnels de santé
  - Lorsque je propose, dans le cadre d'une coopération entre MER et IBO, la mise en place d'une formation validante à l'issue de laquelle il serait possible d'obtenir l'autorisation de réaliser l'acquisition d'image, la moitié des personnes questionnées y sont favorables

# INTERPRETATION DES RESULTATS (4/4)

- **La coopération entre professionnels de santé (2/2) :**
  - Les personnes favorables : souhaitent approfondir leurs connaissances pratiques et théoriques → autonomie, améliorant la sécurité (gestion des risques) et l'efficacité (↘ des doses)
  - Les personnes non favorables : considèrent que cela ne fait pas partie de leur travail et craignent le travail supplémentaire + risque de glissement de tâches
  - Les conditions d'acceptation : reconnaissance par un diplôme, la rémunération associée, formation prise en charge et effectuée sur le temps de travail

# IMPLICATION DES RESULTATS (1/2)

- **Concernant les manipulateurs en électroradiologie :**

Actuellement, le développement de l'imagerie médicale, le vieillissement de la population et la diminution du nombre de radiologues, expliquent la pénurie de MER

→ Accentuation de la coopération ainsi que les transferts de tâche entre radiologues et manipulateurs, mais aussi entre les manipulateurs et les autres soignants

→ Les MER ne seront pas davantage plus présents dans les blocs opératoires

# IMPLICATION DES RESULTATS (2/2)

- **Concernant les IBODES :**

Actuellement, on observe une pénurie croissante des effectifs en IBODE. Ce constat s'explique par une faible attractivité, liée à un manque de reconnaissance de la formation, conduisant à la fermeture progressive des écoles d'IBODE

Dans le cadre d'une coopération avec les MER, il serait intéressant de n'autoriser l'accès à la formation proposée qu'aux infirmiers spécialisés  
→ Valorisation du diplôme d'IBODE

# CONCLUSION

- **Principe de coopération** : moyen efficace pour améliorer la radioprotection des soignants et des patients au sein des blocs opératoires
  - palie au manque de MER
  - réponse à la demande des soignants
  - valorisation du diplôme d'IBODE
- C'est un choix des soignants
- **Limite** : rechercher l'avis des manipulateurs
- **Question** : en créant un protocole de coopération exportable, entre MER et IBODE, est-il possible de mettre en place une formation nationale sanctionnée par un diplôme ?

Merci de votre attention...

